

C O M M U N E DE LA CHAPELLE - HEULIN

Plan Local d'Urbanisme



5.1.1

NOTICE EXPLICATIVE DES ANNEXES SANITAIRES

U08-14_44

P.O.S. / P.L.U.	PRESCRITE	PROJET ARRETE	APPROUVEE
Elaboration du P.O.S. Révision n°1 du P.O.S. Révision n°2 du P.O.S. / Elaboration du P.L.U.	Le Le Le 01.07.2008	Le Le Le 21.12.2010	Le Le 06.03.2000 Le 29.11.2011

*Vu pour être annexé à la décision municipale
en date du*

Le Maire



ARCHIDÉE

NOTE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets est assuré sous l'autorité de la Communauté de Communes de Vallet.

→ Collecte

La collecte des ordures ménagères et leur élimination, confiée à un prestataire extérieur (en l'occurrence, en 2010 par la société VEOLIA PROPLETE), est réalisée avec une fréquence hebdomadaire (le jeudi matin), en porte à porte.

La collecte sélective qui concerne les déchets propres et secs collectés sélectivement pour être traités et valorisés est réalisée :

- en porte à porte de façon hebdomadaire (le lundi matin) pour les emballages (métaux, plastiques), les cartonnettes / tetrapak, Papiers/journaux. Ce ramassage est assuré par l'entreprise BRANGEON Environnement.
- en apport volontaire pour le verre. 8 sites offrent des contenaires à verre : La Bernardière, la Miraudière, la Morsonnière, le Cimetière, le Terrain des Sports, rue de Véroille, rue des Ricorneaux, rue du Crevis.

Depuis l'année 2000, il existe une déchetterie située au lieu-dit la Levraudière au Sud du territoire communal dont la maintenance, en 2010, était confiée à l'entreprise Charrier. Elle est ouverte le vendredi après midi, le samedi et le lundi matin.

Deux autres déchetteries sont accessibles aux habitants de la Chapelle-Heulin, à Vallet (ZI des Dorices) et à la Regrippière (les Carrières).

Les produits collectés sont : les cartons, les ferrailles, les verres, les batteries usagers, les piles classiques et les piles bouton mercure, les gravats, les déchets verts, les pneus, les emballages phytosanitaires (vidés, lavés et non fermés).

La déchetterie de Vallet est ouverte également aux artisans et commerçants de la Communauté de Communes qui peuvent y déposer, sous condition, des déchets spécifiques à leurs activités.

→ Traitement et valorisation

Le traitement des déchets se fait soit par incinération, soit par enfouissement. Ainsi, les déchets ménagers « ordinaires » sont envoyés :

- au centre de stockage des déchets de Changé (53) dont la capacité annuelle autorisée est de 700 000 tonnes,
- au centre de stockage des déchets Bouyer Leroux à la Séguinière (49),
- à l'usine d'incinération de Lasse qui a pris le relais de l'Unité de Valorisation Énergétique de la Séguinière. Cette usine est en fonctionnement depuis le début de l'année 2005 et possède une capacité de traitement de 100 000 tonnes de déchets par an.

Les déchets issus de la collecte sélective sont envoyés dans des centres de tri et acheminés, une fois triés, vers des filières de recyclage pour une valorisation matière.

Le compostage individuel est opérationnel depuis 2006. Par ailleurs, une unité de compostage a été créée dans le Vignoble, dans le cadre d'un projet associant des collectivités de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, regroupées au sein du syndicat Valor 3E.

NOTE SUR LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de La Chapelle-Heulin fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vignoble (siège social en mairie de Gorge). L'exploitation des installations est confiée en gérance à la société d'aménagement Urbain et Rural (SAUR) dont l'agence locale est localisée à Vallet.

La Chapelle-Heulin est équipée d'un réseau d'assainissement séparatif, distinguant ainsi les eaux usées des eaux pluviales.

Le réseau pluvial, qui comprend canalisations et fossés, est géré en régie par la commune ; il n'a jamais fait l'objet d'un recensement.

L'eau provient de l'usine de production de Basse Goulaine qui exploite la nappe alluviale de la Loire et transite par le château d'eau de La Haye Fouassière d'une capacité de 2 000 m³ à une altitude de 104,00 m NGF. L'eau transite par un feeder en direction du Nord Est Vendéen à la hauteur de La Chapelle Heulin et du Pallet.

Le réseau est composé principalement par des conduites de 200 à 50 mm de diamètre.

Plusieurs ouvrages de régulation ont été réalisés depuis 1995 :

- Bassin d'orage de la ZAC de la Perrière, en 2000 réalisé avec le lotissement,
- Noue de Juyons réalisée en 2006 par la commune,
- Chaussée réservoir du lotissement du Paty (2004) et de la Tréviillère (2005) et du Chêne Gallon en 2008,
- Bassin d'orage des Violières, en 2002 réalisé avec le lotissement,
- Bassins d'orage de la Morsonnière et de Beauvais réalisés en 2008 par la commune,
- Bassin d'orage de l'Olivier 2, en 2008 réalisé avec le lotissement.

Le Syndicat poursuit son programme d'extension, de renouvellement et de renforcement sur le réseau.

NOTE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

→ Assainissement collectif

La commune de la Chapelle-Heulin dispose d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées de type séparatif.

Le réseau gravitaire s'étendait en 2009 sur un linéaire d'environ 20 km, et transfert les eaux usées vers la station d'épuration située au lieu-dit « le Champ Failli » au Nord-Ouest du bourg. Il comprenait 4 postes de refoulement (La Gagnerie, Les Jardins, Les Ragonnières, La Miraudière).

Mise en service en janvier 2000, la station d'épuration située au lieu-dit « le Champ Failli » offrait, en 2010, une capacité de traitement nominale de 2 500 Equivalents-Habitants (150 kg DBO5/j, 375 m³/j par temps sec, 500 m³/j par temps de pluie), reposant :

- pour la filière eau : sur un prétraitement des eaux et une épuration par boues activées,
- pour la filière boue : sur un épaissement et une déshydratation mécanique avant stockage.

Signalons que la station a été conçue de manière à permettre une extension.

On estimait fin 2008 à 2 160 le nombre d'habitants raccordés à cette unité.

La production de boue en 2007 s'élevait à 44,2 tonnes soit 680 m³ ; 36,9 tonnes (600 m³) de boues ont été épandues.

→ Assainissement individuel

Depuis le 31 décembre 2005, la Communauté de Communes de Vallet exerce la compétence obligatoire de contrôle de l'assainissement non collectif à la place des communes (SPANC).

En 2009, le nombre total d'installations individuelles existantes sur le territoire de la communauté de communes de Vallet était d'environ 2 300.

En 2000, dans le cadre de l'étude de zonage d'assainissement, sur la commune de La Chapelle heulin, seuls 4 % des dispositifs d'assainissement individuel étaient conformes à la réglementation.

L'étude de zonage assainissement, réalisé par le cabinet SCE en 2010, est jointe au présent rapport. Il précise, à l'aide de cartes, les systèmes d'assainissement par secteur géographique de la commune. Voir documents 5.1.1.1 et 5.1.1.2 joints également au présent dossier en format numérique.